



Abus de faiblesse et vaccination forcée

Par **Valérie37**, le **16/06/2023** à **16:18**

J'habite à Tours (37). La situation concerne ma mère (86 ans). Mon frère qui refuse tout contact avec moi depuis 30 ans et qui abuse de sa faiblesse, l'a faite vacciner contre son avis (4 doses) et sans me consulter, elle me disait qu'elle ne voulait pas recevoir l'injection covid connaissant les risques des effets secondaires.

Depuis sa première dose sa santé s'est considérablement dégradée : artère iliaque bouchée, hospitalisation (3 fois) dans la région parisienne là où habite mon frère (sans jamais me consulter) pour au final lui poser un stent, a cessé de marcher ; puis problèmes respiratoires soi-disant à cause du covid en février/mars, à nouveau hospitalisation pour une embolie pulmonaire, mise sous oxygène, deux décompensations cardiaque, ne mange plus, ne se lève plus, elle a fait une syncope, 1ère hospitalisation au CHU Bretonneau le système intestinal est totalement détérioré, transfert fin avril vers le Centre Hospitalier de Luynes (37) en soins de suite, la situation ne s'améliorant pas ils la renvoient à Bretonneau lundi 12 juin et là une infirmière du service de médecine gériatrique me dit au téléphone ce matin 16/06) en riant que c'est "normal" puisqu'elle a le covid (???)

Je pose la question : "normal ? Mais elle est vaccinée" et l'infirmière me répond " bien-sûr ce n'est pas parce qu'elle est vaccinée qu'elle ne peut pas l'avoir, moi-même je suis vaccinée et je l'ai eu 3 fois"... Ubuesque.

Je les soupçonne de minimiser la situation car l'infirmière me dit « qu'elle va bien » et qu'elle mange, alors que je sais qu'elle était nourri par sonde gastrique à Luynes et qu'elle ne sort plus de son lit depuis presque deux mois.

Je récupère comme je peux les informations que j'ai au compte-gouttes n'ayant pas accès à son dossier médical (je vais néanmoins le demander), j'envisage une requête auprès des affaires familiales du TGI de Tours, mais est-ce la bonne marche à suivre ?

Je ne sais même pas avec quoi ils la soignent et s'ils la soignent... J'aimerais bien être guidée sur des cas similaires et ce qui peut être fait, quelle stratégie adopter etc...

En vous remerciant par avance de votre aide et de vos conseils.

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **17:07**

Bonjour et bienvenue

Nous ne nous positionnons pas dans les cas pour ou contre la vaccination et ses éventuelles conséquences.

De plus, s'il y a abus de faiblesse, vous auriez déjà dû voir un avocat ou directement le JAF pour une mise sous protection.

Bon courage,.

Par **youris**, le **16/06/2023** à **17:55**

bonjour,

vous pouvez envisager de demander le placement de votre mère sous une mesure de protection de majeur incapable.

voir ce lien : [mesure de protection majeur incapable.](#)

effectivement, la vaccination n'interdit pas d'attraper la maladie, mais ce sera sous une forme moins grave.

voyez avec votre entourage, beaucoup de personnes, vaccinées ou pas, attrapent le covid, c'est la protection collective.

ce qui fait qu'aujourd'hui, on ne parle plus du covid.

par contre, un site d'informations juridiques n'est pas compétent pour donner un avis sur un traitement médical.

salutations

Par **Valérie37**, le **16/06/2023** à **18:26**

Merci, je pensais justement me rapprocher des affaires familiales. Bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **17/06/2023** à **17:04**

Rebonjour

Concernant la vaccination, les gens disent n'importe quoi. Un cousin et une tante en sont mort par insuffisance respiratoire et ma propre mère de 97 ans a été vaccinée suite au décès de 3 résidents dans son Ephaad. Il y a eu plusieurs vagues et elle a bien contracté le virus, mais

avec pas ou peu de symptômes.

Pour votre affaire, c'est une bonne initiative sous l'aspect juridique, le JAF devra désigné un(e) curateur(trice) ou un(e) tuteur(trice).